

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Commande publique : cent agents mieux outillés

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le secrétaire général du ministère du Budget et des Comptes publics, Patrice Inguila, a présidé, le 20 novembre courant, à la Chambre de commerce de Libreville, la clôture de l'atelier de formation sur la commande publique et les contrôles des marchés au profit des agents de la Direction générale des marchés publics (DGMP). Les 100 participants, soit 44% des effectifs de cette administration, sont désormais mieux outillés pour suivre les contrats et autres engagements signés par l'État en matière de travaux, fournitures et prestations intellectuelles.

La formation qui a eu lieu du 9 au 20 novembre se tient dans un contexte où les plus hautes autorités attendent de la DGMP la mise en place d'une politique destinée à imposer le respect de la réglementation en matière de marchés publics. Lequel fait de

la procédure d'appel d'offres, le mode de passation par défaut de la grande majorité des contrats publics. En plus de promouvoir l'entrepreneuriat local à travers l'accès à la commande publique des Petites et moyennes entreprises (PME) gabonaises.

EXIGENCE* Cette administration doit aussi exercer un meilleur suivi des marchés publics dans leur phase d'exécution, via des contrôles ciblés et des rapports détaillés aux instances décisionnelles. En sus d'user de transparence et de promotion de la préférence locale dans la commande publique par des critères de qualité respectant les standards internationaux.

Pour le SG du ministère du Budget, "le renforcement de la transparence des marchés publics est un impératif fondamental pour les plus hautes autorités du pays, en tête desquelles le président de la République, Ali Bongo Ondimba, et la Première ministre Rose-Christiane Ossouka-Raponda." D'autant que, ajoute Patrice Inguila, cela per-



Photo: DR

Le directeur général des Marchés publics, Eugène Pénafort Mintsa Oyame, remettant son attestation à une participante. Au sortir de la formation sur la commande publique et les contrôles des marchés.

met de rassurer et d'accroître la confiance des investisseurs et des entrepreneurs à l'égard de notre pays. Quant au directeur général des Marchés publics, Pénafort Mintsa Oyame, il estime que "la méconnaissance des textes fondamentaux par

nos agents peut être un facteur de risques dans la quête d'une application stricte et juste de la réglementation sur les marchés publics et l'atteinte de notre objectif de promotion de l'entrepreneuriat local". Aussi, lors de ce séminaire de formation, les

participants ont-ils appréhendé les contours de l'expression des besoins, le montage des dossiers, la consultation des entreprises, la pratique des appels d'offres dans le strict respect de la loi, le montage et l'exploitation des passations des marchés.

Fermeture de la chasse : trois espèces exemptées

Jean MADOUA
Libreville/Gabon

Le ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'affectation des terres, Lee White, a pris un arrêté, le 4 novembre 2020, autorisant pour la première fois, en République gabonaise, la chasse et la commercialisation de trois espèces animales durant la période de fermeture de chasse allant du 15 septembre 2020 au 15 mars 2021. Il s'agit du hériçon, de la gazelle et du porc-épic.

"Bien que nous mettions en place plusieurs mesures de précaution, surtout en cette période de pandémie, il est important de penser aux Gabonais qui dépendent de la consommation de ces viandes de brousse. Depuis 1994, l'exploitation de toutes les espèces animales était



Photo: DR

interdite au Gabon en période de fermeture de chasse. Aujourd'hui, ces trois espèces peuvent être exploitées car, selon plusieurs études, elles n'ont pas de période de reproduction, résistent à la chasse, font partie des espèces les plus présentes sur les marchés, et sont connues comme ne transmettant pas de maladie à l'homme", a indiqué le ministre White. Pour rappel, conformément au décret n° 692-PR-MEFEPEPN du 24 août 2004, l'exercice des droits d'usage coutumiers en matière de chasse de subsistance est autorisé pour la satisfaction des besoins des communautés locales.

Pétrole : les ambitions de l'APPO déclinées à Niamey

SCOM
Libreville/Gabon

Le ministre du Pétrole, Vincent de Paul Massassa, a participé, le 19 novembre dernier, à Niamey au Niger, à la 39e session du Conseil des ministres de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO). Les assises de la capitale nigérienne ont été précédées, le 17 novembre, par la 6e réunion ordinaire des membres du Conseil exécutif, qui a passé au crible les décisions prises lors du 38e Conseil des ministres du 15 juin dernier. Parmi les décisions prises: le transfert du siège de l'APPO d'Abuja au Nigeria à Brazzaville en République du Congo; l'approbation de l'accord de siège; le report du sommet des chefs d'État en 2021; la commission d'une étude détaillée sur l'avenir de l'industrie pétrolière



Photo: DR

Le ministre Vincent de Paul Massassa présent aux assises.

et gazière en Afrique à la lumière de la pandémie de Covid-19 et de la COP21. "Depuis le début de la réforme de l'ancienne APPA (Association africaine des producteurs de pétrole), il y a quelques années, les défis de l'industrie pétrolière et gazière en Afrique sont pratiquement les mêmes. Outre la volatilité des marchés pétroliers, qui touche tous les producteurs de pétrole, en Afrique nous avons des défis particuliers; de la surdépendance

aux recettes d'exportation du pétrole, technologie et finances étrangères et, dans certains cas, même des ressources humaines", a rappelé Foumakoye Gado, ministre nigérien du Pétrole et président en exercice de l'APPO. L'APPO entend renforcer la collaboration entre les différentes compagnies pétrolières des pays membres. Mais aussi avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), pour assurer la stabilité du marché pétrolier.